

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) KEMSTRIP-596

Fiche signalétique du 19/11/2020, révision 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: KEMSTRIP-596
Code de la fds : P54010
UFI: SDM5-2N7V-F058-HNHM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Solvant
Nettoyant
Utilisation industrielle

Usages déconseillés :

Aucune utilisation déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricants :

Socomore SASU
Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France
Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 50 26
Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

Distributeurs :

SOCOMORE SASU
Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France
Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 50 26
Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com
Socomore GmbH - c/o MAZARS GmbH - Theodor-Stern-Kai 1 - 60596 Frankfurt am Main - Deutschland - Tel: +33 (0)2 97 63 05 01
Socomore Iberia - Calle Diputació, 260 - 08007 Barcelona - Espana - Tel: +33 (0)2 97 63 05 01
SOCOMORE SPzoo - Ul. Piekna 18, 00-549 Warszawa Polska - Tel : +33 (0)2 97 63 05 01

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

techdirsocomore@socomore.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59
International : CHEMTEL +1-813-248-0585.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- ⚠ Attention, Acute Tox. 4, Nocif en cas d'ingestion.
- ⚠ Danger, Skin Corr. 1B, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- ⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.
- ⚠ Danger, Repr. 1B, Peut nuire à la fertilité ou au fœtus au contact avec la peau et par ingestion.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

KEMSTRIP-596

⚠ Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus au contact avec la peau et par ingestion.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

2-phénoxyéthanol

2-aminoéthanol; éthanolamine

ALCOOLS D'ALKYL (C10) ETHOXYLÉS

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Le produit est nocif en cas d'exposition aiguë et présente des risques graves pour la santé s'il est ingéré. Le produit est corrosif et, en cas de contact avec la peau, provoque des brûlures, détruisant le tissu cutané.

En cas d'inhalation, le produit provoque des irritations des voies respiratoires.

Le produit est toxique car il peut provoquer des lésions du fœtus.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

KEMSTRIP-596

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 30% - < 40%	2-phénoxyéthanol	Numéro 603-098-00-9 Index: CAS: 122-99-6 EC: 204-589-7 REACH No.: 01- 2119488943 -21	<p>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</p> <p>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302</p>
>= 20% - < 25%	2-aminoéthanol; éthanolamine	CAS: 141-43-5 EC: 205-483-3	<p>⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332</p> <p>⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335</p> <p>⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312</p> <p>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302</p> <p>⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314</p> <p>4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412</p>
>= 15% - < 20%	N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone	Numéro 606-021-00-7 Index: CAS: 872-50-4 EC: 212-828-1	<p>⚠ 3.7/1B Repr. 1B H360D</p> <p>⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335</p> <p>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</p> <p>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</p>
>= 5% - < 7%	ALCOOLS D'ALKYL (C10) ETHOXYLÉS	CAS: 68439-46-3 EC: 614-482-0 REACH No.: Exempted---- ----	<p>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302</p> <p>⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318</p>

Substances SVHC:

>= 15% - < 20% N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

Numéro Index: 606-021-00-7, CAS: 872-50-4, EC: 212-828-1

Substance SVHC

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

KEMSTRIP-596

tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à manger ou à boire.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

KEMSTRIP-596

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Utiliser le système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils sur l'hygiène au travail en général :

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

- Type OEL: National - TWA(8h): 0.5 mg/m³ - Remarques: Germany- DFG, EU, Y, Sh, H, 11

- Type OEL: National - TWA(8h): 2.5 mg/m³, 1 ppm - STEL: 7.6 mg/m³, 3 ppm -

Remarques: France VLEC - TMP N° 49, 49 Bis

- Type OEL: UE - TWA(8h): 2.5 mg/m³, 1 ppm - STEL: 7.6 mg/m³, 3 ppm - Remarques: Skin

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 3 ppm - STEL: 6 ppm - Remarques: Eye and skin irr

- Type OEL: National - TWA(8h): 2.5 mg/m³, 0.98 ppm - STEL: 7.6 mg/m³, 3 ppm -

Remarques: Netherland

- Type OEL: National - TWA(8h): 2.5 mg/m³, 1 ppm - STEL: 7.6 mg/m³, 3 ppm -

Remarques: Belgium

- Type OEL: National - TWA(8h): 2.5 mg/m³, 1 ppm - STEL: 7.6 mg/m³, 3 ppm -

Remarques: UK

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone - CAS: 872-50-4

- Type OEL: National - TWA(8h): 40 mg/m³, 10 ppm - STEL: 80 mg/m³, 20 ppm -

Remarques: France INRS VLEI - peau

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

KEMSTRIP-596

- Type OEL: National - TWA(8h): 100 mg/m³ - Remarques: Germany - notes DFG, Y
- Type OEL: National - TWA: 67.5 mg/m³, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m³, 15 ppm - Remarques: UK
- Type OEL: UE - TWA(8h): 40 mg/m³, 10 ppm - STEL: 80 mg/m³, 20 ppm - Remarques: Skin

Valeurs limites d'exposition DNEL

2-phénoxyéthanol - CAS: 122-99-6

Travailleur professionnel: 17.43 mg/kg p.c./jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme (aigue)

Travailleur professionnel: 2.41 mg/m³ - Consommateur: 8.07 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 2.41 mg/m³ - Consommateur: 8.07 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 17.43 mg/kg p.c./jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 20.83 mg/kg p.c./jour - Consommateur: 34.72 mg/kg p.c./jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

Travailleur industriel: 1 mg/kg - Consommateur: 0.24 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 3.3 mg/m³ - Consommateur: 2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 3.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone - CAS: 872-50-4

Travailleur industriel: 14.4 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 40 mg/m³ - Consommateur: 4.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 4.8 mg/kg p.c./jour - Consommateur: 2.4 mg/kg p.c./jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.85 mg/kg p.c./jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1.371 mg/kg p.c./jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: RCR 0.285714 / PROC10 (Easy TRA)

Travailleur industriel: 4.13 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: RCR 0.286838 / PROC10 (Easy TRA)

Travailleur industriel: 4.13 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux - Remarques: RCR 0.103262 / PROC10 (Easy TRA)

Travailleur industriel: 1.961 mg/kg p.c./jour - Exposition: Voies combinées - Remarques: RCR 0.572552 / PROC10 (Easy TRA)

Valeurs limites d'exposition PNEC

2-phénoxyéthanol - CAS: 122-99-6

Cible: Eau douce - Valeur: 0.943 mg/l

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

KEMSTRIP-596

Cible: Eau marine - Valeur: 0.094 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 7.23 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 0.723 mg/kg
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - Valeur: 24.8 mg/l
Cible: Sol (agricole) - Valeur: 1.26 mg/kg
Cible: 10 - Valeur: 3.44 mg/l

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

Cible: Eau douce - Valeur: 0.085 mg/l
Cible: Eau marine - Valeur: 0.0085 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 0.425 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 0.0425 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - Valeur: 100 mg/l
Cible: Sol (agricole) - Valeur: 0.035 mg/kg
Cible: PNEC intermittent - Valeur: 0.025 mg/l

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone - CAS: 872-50-4

Cible: Eau douce - Valeur: 0.25 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 1.025 mg/kg dw
Cible: Installation d'épuration des eaux usées - Valeur: 10 mg/l
Cible: Sol (agricole) - Valeur: 0.07 mg/kg dw

Indicateurs Biologiques d'Exposition

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Ci-dessous, les exemples d'EPI à utiliser.

Protection des yeux:

Lunettes intégrales (NF EN166)

Écran facial. (EN166)

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Vêtements de protection pour les agents chimiques. (type 3 - NF EN14605)

Vêtements de protection pour les agents chimiques. (type 6 - NF EN13034)

Bottes (NF EN13832-3)

Protection des mains:

Gants adaptés de type : NF EN374

NR (caoutchouc naturel, latex naturel).

PVC (polychlorure de vinyle).

PVA (alcool polyvinylique).

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Masque avec filtre « A1 », couleur marron (NF EN14387)

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

Conditions particulières pouvant affecter l'exposition des travailleurs :

Aucune

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

KEMSTRIP-596

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	2 COUCHES INCOLORE/ JAUNE	--	--
Odeur:	N.A.	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH :	12.4	ISO 4316, ASTM E70	--
Point de fusion/ congélation:	Pas Pertinent	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	100°C	--	--
Point éclair (°C):	149 °C	EN ISO 2719	--
Point éclair (°F):	300.2°F	--	--
Vitesse d'évaporation :	Pas Pertinent	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas Pertinent	--	--
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Pas Pertinent	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	1.03	--	--
Hydrosolubilité:	N.A.	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage (n- octanol/eau):	N.A.	--	--

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) KEMSTRIP-596

Température d'auto-inflammabilité :	343 °C / 650 °F	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	N.A.	--	--
Propriétés explosives:	Pas Pertinent	--	--
Propriétés comburantes:	Pas Pertinent	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

Composés Organiques Volatils - COV = 430 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

KEMSTRIP-596

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

2-phénoxyéthanol - CAS: 122-99-6

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1.840 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2.214 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 1 mg/l - Remarques: aerosol

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1089 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 1000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de poussières > 1 mg/l - Durée: 4h

Toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Espèces: Rat = 225 mg/kg bw/day - Remarques: development

Test: NOAEL - Espèces: Rat = 300 mg/kg bw/day - Remarques: fertility

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Test: C - Voie: Inhalation de poussières > 5 mg/l - Durée: 4h

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 300 mg/kg/d - Durée: > 75 jours - Source: OECD 416, Experimental value - Remarques: Effect: Body weight, weight of organs, consumption food

Test: NOAEC - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 10 mg/m³ - Durée: 4 semaines (tous les jours, 5 jours par semaine) - Source: OECD 412, Experimental value - Remarques: Effect: Lesions to the larynx, trachea and lungs

Test: NOEC - Voie: Inhalation - Espèces: Lapin = 150 mg/m³ - Durée: 4 semaines (tous les jours, 5 jours par semaine) - Source: OECD 412, Experimental value - Remarques: No adverse systemic effects

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone - CAS: 872-50-4

Toxicité pour la reproduction:

Test: LOAEL - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.68 mg/l

Test: LOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 50 mg/kg bw

Test: LOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 50 mg/kg bw

Test: LOAEL - Voie: Peau - Espèces: Rat = 237 mg/kg bw

Test: LOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 160 mg/kg bw

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: NOAEL - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.5 mg/l - Durée: 33 days

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 250 mg/kg bw - Durée: 90 Jours

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2.06 mg/kg bw - Durée: 33 days

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1.057 mg/kg bw - Durée: 90 Jours

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Souris = 300 mg/kg bw - Durée: 90 Jours

ALCOOLS D'ALKYL (C10) ETHOXYLÉS - CAS: 68439-46-3

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 4000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 0.22 mg/l

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

KEMSTRIP-596

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

2-phénoxyéthanol - CAS: 122-99-6

LD50 (RABBIT) SKIN: 5000 MG/KG

Si elles ne sont pas spécifiées dans d'autres sections, les données requises par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer comme non applicables. (Les données sont concluantes mais insuffisantes pour permettre la classification.):

Toxicité aiguë;
Corrosion cutanée/irritation cutanée;
Lésions oculaires graves/irritation oculaire;
Sensibilisation respiratoire ou cutanée;
Mutagénicité sur les cellules germinales;
Cancérogénicité;
Toxicité pour la reproduction;
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
Danger par aspiration.

Autres informations toxicologiques :

2-phénoxyéthanol

Irritation oculaire modérée, légères lésions cornéennes

Une exposition prolongée ne devrait pas provoquer une irritation cutanée importante. Peut provoquer une réaction plus grave si la peau est couverte (sous les vêtements ou les gants).

Toxicité à dose répétée :

animaux, effets sur les organes suivants: Sang. Reins. Foie. Thyroïde. Voies respiratoires.

-

2-aminoéthanol; éthanolamine

Faible toxicité subchronique par voie cutanée, par voie orale et par inhalation.

Corrosion / irritation de la peau (lapin) :

Corrosif

Lésion oculaire grave/irritation (lapin) :

Effet irritant

-

ALCOOLS D'ALKYL (C10) ETHOXYLÉS

Contact avec les yeux :

Gravement irritant pour les yeux.

Ingestion :

Nocif en cas d'ingestion.

Douleurs stomacales

Inhalation - Peut irriter les voies respiratoires

Contact avec la peau :

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

KEMSTRIP-596

Douleur ou irritation, rougeur

Contact avec les yeux :

Douleur ou irritation, larmoiement, rougeur

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

2-phénoxyéthanol - CAS: 122-99-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 344 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pimephales promelas

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 500 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 500 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Desmodesmus subspicatus

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 23 mg/l - Durée h: 816 - Remarques: Pimephales promelas, LOEC:50 mg/l

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 9.43 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: LOEC: 22,5 mg/l

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 349 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Cyprinus carpio

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 1.2 mg/l - Durée h: 720 - Remarques: Oryzias latipes

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 65 mg/l - Durée h: 48

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.85 mg/l - Durée h: 504

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 1 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.5 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: BACTERIA > 1000 mg/l

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone - CAS: 872-50-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 495 mg/l - Durée h: 96

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 12.5 mg/l - Durée h: 504

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 673 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 4.897 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1.107 mg/l - Durée h: 96

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 125 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 600.5 mg/l - Durée h: 72

ALCOOLS D'ALKYL (C10) ETHOXYLÉS - CAS: 68439-46-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 11 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 5.3 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 8.9 mg/l - Durée h: 72

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

KEMSTRIP-596

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 1.47 mg/l - Durée h: 672 - Remarques: Vairon à grosse tête

Point final: EC10 - Espèces: Daphnie = 2.579 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: BACTERIA > 10 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Bacille Pseudomonas putida));

c) Toxicité terrestre:

Point final: LC50 > 1000 mg/kg - Durée h: 336 - Remarques: Eisenia fetida

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: NOEC > 100 mg/kg - Durée h: 456

12.2. Persistance et dégradabilité

2-phénoxyéthanol - CAS: 122-99-6

Biodégradabilité: Taux de biodégradabilité - Durée: 28 jours - %: 90

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

Biodégradabilité: Taux de biodégradabilité - Durée: 21 jours - %: > 90

ALCOOLS D'ALKYL (C10) ETHOXYLÉS - CAS: 68439-46-3

Biodégradabilité: Carbone organique dissous - %: 80 - Remarques: Method: OCDE - 301C

Biodégradabilité: Creuset poreux, Substance active bismuth - %: 97

Biodégradabilité: Respirométrie manométrique - Test: EU 301F - Durée: 28 jours - %: 81.4

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-phénoxyéthanol - CAS: 122-99-6

Log Pow 1.2

BCF 0.35

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

Log Pow -1.91

12.4. Mobilité dans le sol

2-phénoxyéthanol - CAS: 122-99-6

Log Koc 40.70

Volatilité (H constante de la loi de Henry) 2,0E-07 atm*m3/mole - Remarques: 25°C, measured

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

Log Koc 1.17

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

06 02 05* autres bases

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

KEMSTRIP-596



14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 3267

IATA-UN Number: 3267

IMDG-UN Number: 3267

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
(2-aminoéthanol; éthanolamine, 2-phénoxyéthanol)

IATA-Shipping Name: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
(2-aminoéthanol; éthanolamine, 2-phénoxyéthanol)

IMDG-Shipping Name: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
(2-aminoéthanol; éthanolamine, 2-phénoxyéthanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 8

ADR - Numéro d'identification du danger : 80

IATA-Class: 8

IATA-Label: 8

IMDG-Class: 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III

IATA-Packing group: III

IMDG-Packing group: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine pollutant: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: -

ADR-S.P.: 274

ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (E)

IATA-Passenger Aircraft: 852

IATA-Subsidiary hazards: -

IATA-Cargo Aircraft: 856

IATA-S.P.: A3 A803

IATA-ERG: 8L

IMDG-EmS: F-A , S-B

IMDG-Subsidiary hazards: -

IMDG-Stowage and handling: Category A

IMDG-Segregation: Clear of living quarters. "Separated from" acids.

Q.L.: 5L

Q.E.: E1

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

KEMSTRIP-596

sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 28

Restriction 30

Restriction 71

Restriction 72

Listé ou en conformité avec les inventaires internationaux suivants :

N.A.

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

N.A.

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

N.A.

Maladies professionnelles:

Le cas échéant se référer aux tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

KEMSTRIP-596

Surveillance médicale renforcée pour les salariés exposés (Arrêté du 2 mai 2012 pris en application du décret 2012-135 du 31 janvier 2012)

ICPE:

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées. (Version 33.1 (mars 2014).

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

1999/13/CE (Directive COV)

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Substances SVHC:

Substances en candidate list (Art. 59 Reg. 1907/2006, REACH):

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

Toxique pour la reproduction

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

N.A.: Not Applicable or Not Available / Non applicable ou non disponible

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H360D Peut nuire au fœtus.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) KEMSTRIP-596

Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Repr. 1B	3.7/1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B, H314	D'après les données d'essais (pH)
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essais (pH)
Repr. 1B, H360	Méthode de calcul
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Important confidentialité : le présent document contient des informations confidentielles appartenant à la Société SOCOMORE. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la diffusion, republication ou retransmission de ce document, en totalité ou partie, ne doit être limitée qu'à des personnes clairement identifiées, soit parce qu'elles sont utilisatrices du produit, soit à des fins d'information HSE. Toute diffusion de ce document en dehors de ce cadre sans notre consentement

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

KEMSTRIP-596

écrit est formellement interdite.

Socomore recommande fortement à chaque destinataire de cette fiche de données de sécurité de la lire attentivement et de consulter, si cela est nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de comprendre les informations qu'elle contient, notamment les éventuels dangers associés à ce produit. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur.

Ces informations sont considérées comme correctes, mais elles ne sont pas exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles de la substance ou du mélange. Elles sont applicables aux précautions de sécurité appropriées pour le produit.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
STOT SE:	May cause drowsiness or dizziness

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

KEMSTRIP-596

TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.